



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	19 ^{eme}
Nom de site		Numéro	T35893
Adresse du site	94, rue Curial	Hauteur	R+18 (52m)
Bailleur de l'immeuble	Paris habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	Nouveau site 2G/3G/4G (700, 800,900, 1800, 2100 et 2600MHz)		
Complément d'information			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	22/09/2017
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	06/10/2017
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	22/11/2017

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Afin d'optimiser la qualité radio ainsi que de répondre favorablement à l'augmentation continue de nouveaux clients sur la commune de PARIS, l'opérateur doit implanter de nouveaux équipements.
Détail du projet	Ce projet concerne l'installation de 6 antennes panneaux couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700 MHz, 800MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) orientées vers les azimuts 30°, 135° et 320°.
Tilts (degrés)	6°

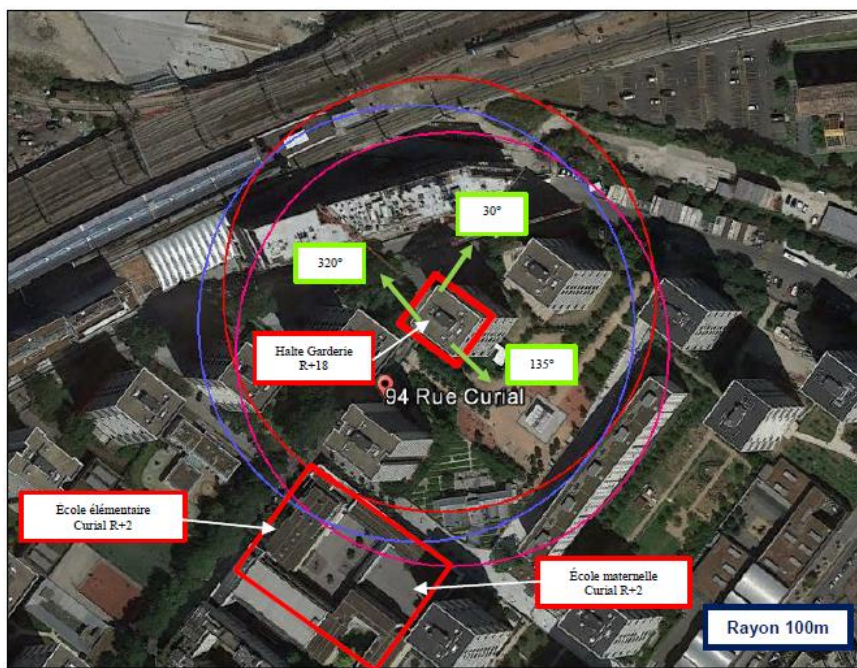
Incidence visuelle

Intégration de l'antenne	Les 3 antennes seront positionnées sur le toit du bâtiment
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.
Hauteur des antennes (par rapport au sol)	54,60m

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

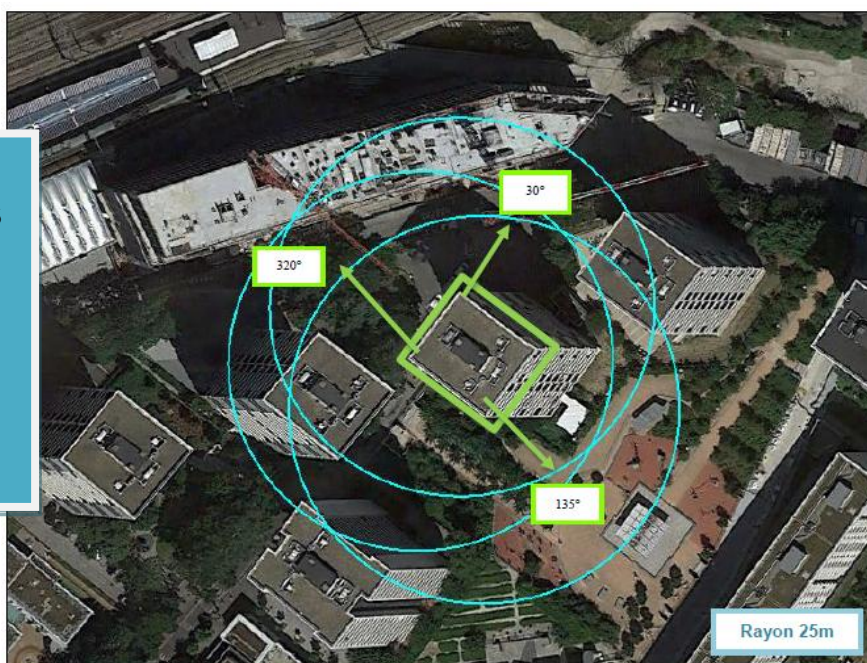
Date de l'avis		Avis favorable <input type="checkbox"/>	Avis défavorable <input type="checkbox"/>
Motivation de l'avis			

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



	Type	Nom	adresse	Niveau estimé
1	Ecole	Elémentaire	15 rue Colette Magny	Inférieur à 1 V/m
2	Ecole	Maternelle	21 rue Collette Magny	Inférieur à 1 V/m
3	Accueil de jeunes enfants	Garderie	94 rue Curial	Inférieur à 1 V/m

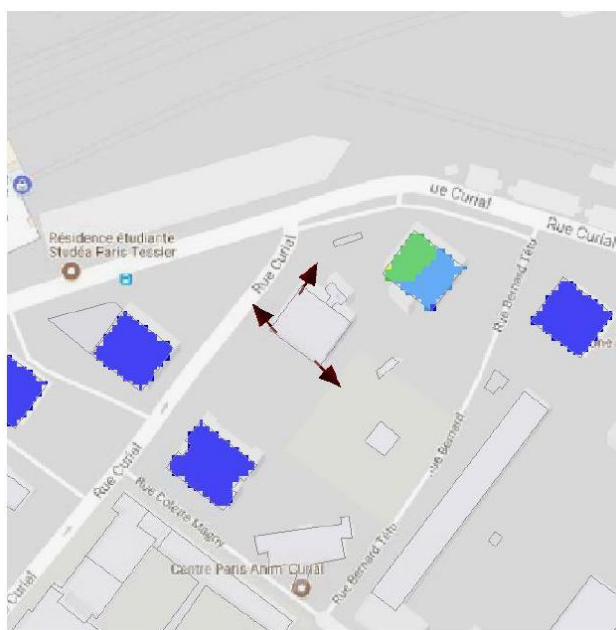
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

a. Azimut 30°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 30°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m. La hauteur correspondante est de 49.50 m.



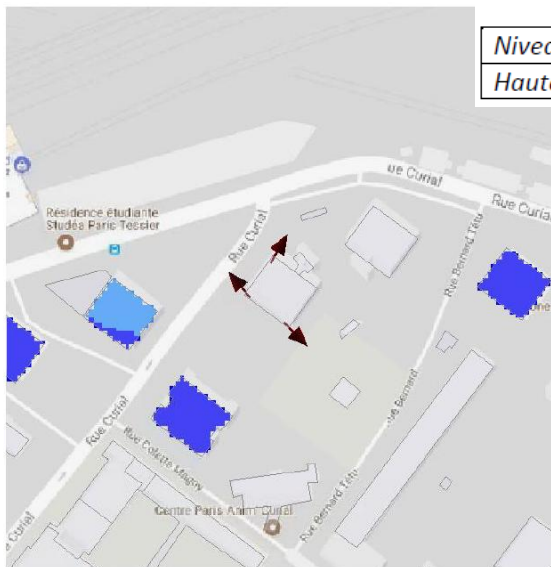
b. Azimut 135°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 135°, le niveau maximal calculé est compris entre 1-2 V/m. La hauteur correspondante est de 52.50 m.



c. Azimut 320°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 320°, le niveau maximal calculé est compris entre 1-2 V/m. La hauteur correspondante est de 52.50 m.



	Azimut 30°	Azimut 135°	Azimut 320°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 1-2 V/m	entre 1-2 V/m
Hauteur	49.50 m	52.50 m	52.50 m

Les simulations sont conformes au seuil de la Charte 2017

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Etat de l'existant :



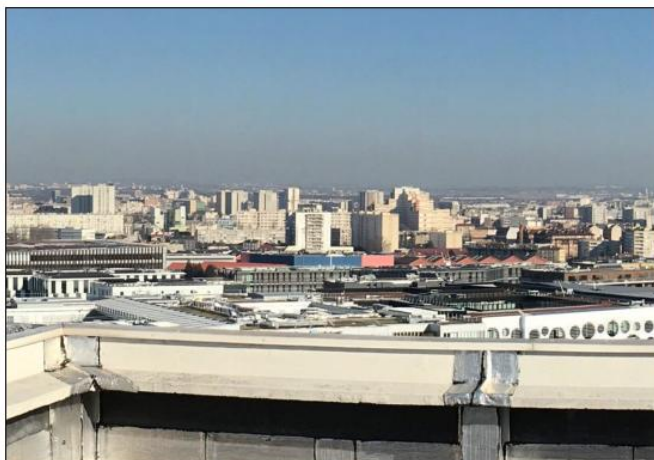
Etat projeté :





Vue des Azimuts

[Azimut 30°](#)



[Azimut 135°](#)



[Azimut 320°](#)

